

Réf : CA2025/26

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MAI 2025**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 23 mai 2025 sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Le quorum étant atteint,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance de conseil d'administration du 14 mars 2025.

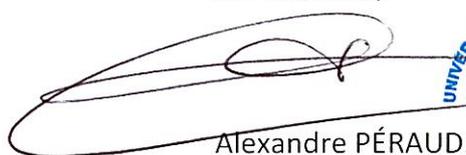
**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 23/05/2025.*

Membres présents	17
Membres représentés	16
Abstention (s)	0
Votants	33
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.



27 MAI 2025

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

27 MAI 2025